



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 11/03/2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13

Date de convocation : 05/03/2025

Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5

Date de publication : 05/03/2025

Quorum applicable : 7

Le 11 mars 2025 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

Présents (13) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Laurent DESBRINI, titulaire.
M. Michel GENETTAZ, titulaire.
Mme Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire.
M. Pascal VALENTIN, titulaire.

CHAMPAGNY :

M. Xavier BRONNER, titulaire.
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Fabienne ASTIER, titulaire.
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.
M. Pierre OUGIER, titulaire.
M. Romain ROCHET, titulaire.
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.
M. Christian VIBERT, titulaire.

Egalement présents (2) :

AIME-LA-PLAGNE :

M. Xavier URBAIN, suppléant.

LA PLAGNE TARENTEISE :

Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

Excusés (3) : Mme Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.

MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

Secrétaire de séance : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h06.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

ORDRE DU JOUR

Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

Relevé de décisions :

- **Décision n° 2025-001** : marché signé avec ABEST Ingénierie pour réaliser l'étude préalable aux travaux d'aménagement de la piste de bob-JOP 2030 = 29.000 € HT.
- **Décision n° 2025-002** : marché signé avec ABEST Géo détection pour les missions topo et infographie 3 D préalables aux travaux piste de bob-JOP 2030 = 19.850 € HT.
- **Décision n° 2025-003** : marché signé avec ABEST Ingénierie pour réaliser l'infographie d'insertion préalable aux travaux piste de bob-JOP 2030 = 7.700 € HT.

Délibération n° 2025-011 : administration générale : modification du tableau des effectifs non permanents du SIGP : poste de chargé de projets. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-012 : domaine skiable : modification des tarifs publics des remontées mécaniques pour l'été 2025. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-013 : tourisme : avenant n° 2 à la convention d'objectifs ayant trait aux missions touristiques réalisées par l'Office de Tourisme de la Grande Plagne (OTGP). Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-014 : finances : ouverture de crédits dans l'attente du vote du budget général 2025 du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-015 : finances : débat d'orientation budgétaire 2025 du budget général du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 2025-016 : finances : compétence optionnelle : débat d'orientation budgétaire 2025 du budget annexe Eau et Assainissement du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

⇒ **Fin de séance à 19h07.**

Fait à La-Plagne-Tarentaise, le 11 mars 2025.

Le Secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Jean-Luc BOCH


SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE LA GRANDE PLAGNE
1355 Route d'Aime - Les Provagnes
73210 LA PLAGNE TARENTEISE

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le **20 MARS 2025**

⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).

⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).